

Inégalités de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle

- Thomas Delclite, Geneviève Geenens -



n°07

ANALYSE

11.2019

Inégalités de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle

Mise à jour du projet BGIA et situation en 2017 basée sur l'enquête EU-SILC

Thomas Delclite, Geneviève Geenens¹

¹ Statisticiens à Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

ABSTRACT

En 2011, le projet BGIA (Belgian gender inequality analysis), fruit de la collaboration entre l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la Direction générale Statistique et Information économique (aujourd'hui Statbel) et la Politique scientifique fédérale, a mis en évidence les inégalités de revenus entre femmes et hommes en retravaillant les données produites par l'enquête EU-SILC (enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie). Pour cela, le projet BGIA visait à individualiser les revenus afin de pouvoir analyser les différences entre femmes et hommes en couple et dans la société. Ce projet permet de mettre en évidence de fortes inégalités de revenus et de pauvreté individuelle entre femmes et hommes.

Dans ce rapport technique, nous reprenons le travail effectué pour le projet BGIA et nous l'actualisons pour présenter les inégalités femmes/hommes en Belgique en 2017. Nous comparons également l'indicateur individualisé de la pauvreté avec le taux de pauvreté habituellement utilisé, que nous appellerons 'indicateur ménage', afin de comprendre les situations d'inégalité au sein des ménages et des couples. Ceci nous permet de définir le concept de dépendance financière lorsqu'un membre du ménage est en risque de pauvreté individuelle tandis que son ménage n'est pas défini comme tel selon l'indicateur habituel.

D'après nos calculs, le taux de pauvreté individuelle a légèrement diminué, passant de 24 % à 20 % entre 2007 et 2017, contrairement au taux de pauvreté ménage qui est resté globalement stable autour de 15 %. Les inégalités femmes/hommes concernant la pauvreté individuelle se sont également réduites, mais restent néanmoins très fortes : 70 % des individus en situation de pauvreté individuelle étaient des femmes en 2017, contre 76 % en 2007. Au sein des ménages, cette situation de pauvreté individuelle conduit plus régulièrement pour les femmes à une situation de dépendance financière et les inégalités sont plus présentes dans les ménages les plus pauvres.

Les inégalités perçues au niveau des ménages entre femmes et hommes s'accroissent lorsqu'on se focalise sur les couples uniquement. Dans ce cas, la pauvreté individuelle concerne 32 % des femmes en couple contre seulement 7 % des hommes en couple. De même, la dépendance financière concerne 23 % des femmes en couple contre seulement 3 % des hommes en couple.

Tout comme l'indiquait le rapport BGIA en 2007, les transferts de l'Etat permettent de réduire la pauvreté individuelle, mais aggravent les inégalités femmes/hommes. Le système de pension étant majoritairement au bénéfice des hommes, la part de femmes en situation de pauvreté individuelle augmente très fortement avec les transferts de l'Etat, et ceci d'autant plus que l'on se focalise sur les couples.

SOMMAIRE

<i>Inégalités de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle</i>	<i>1</i>
<i>Abstract</i>	<i>2</i>
<i>Sommaire</i>	<i>3</i>
<i>Introduction</i>	<i>4</i>
<i>1. Méthodologie employée</i>	<i>5</i>
1.1. Les revenus	5
1.2. L'indicateur de pauvreté	5
<i>2. Différences de revenus individuels entre femmes et hommes</i>	<i>6</i>
2.1. Composantes du revenu net et sous population	7
<i>3. Pauvreté individuelle</i>	<i>9</i>
<i>4. Les inégalités dans des couples</i>	<i>12</i>
4.1. La comparaison des revenus dans les couples	13
4.2. La comparaison de la pauvreté individuelle dans les couples	13
<i>5. Conclusions : évolution de la pauvreté individuelle depuis 2007</i>	<i>15</i>

INTRODUCTION

L'enquête EU-SILC est l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie. Depuis 2004, elle est réalisée chaque année par Statbel, l'office belge de statistique, afin de produire différents indicateurs de pauvreté, comparables chaque année et entre pays européens². Parmi eux, le taux de risque de pauvreté (AROP) est défini comme la part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de pauvreté. Pour calculer ce taux, les revenus d'un ménage sont réunis avant de calculer l'indicateur de pauvreté AROP. Dès lors, les différences de revenus entre femmes et hommes ne sont mesurables que sur les personnes isolées. Les différences de revenus au sein du couple sont ignorées et l'intégralité du couple est considéré comme à risque de pauvreté ou non.

Le projet BGIA (Belgian gender inequality analysis), dont la publication des travaux date de 2011, est le fruit d'une collaboration entre l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la Direction générale Statistique et Information économique (aujourd'hui Statbel) et la Politique scientifique fédérale. Ce projet avait pour objectif de mettre en évidence les inégalités de revenus entre femmes et hommes en retravaillant les données produites par l'enquête EU-SILC. Pour cela, le projet BGIA visait à individualiser les revenus, afin de pouvoir analyser les différences entre femmes et hommes en couple et dans la société. Ce projet permit de mettre en évidence de fortes inégalités de revenus et de pauvreté individuelle entre femmes et hommes.

Le rapport publié à la suite du projet BGIA est basé sur les enquêtes EU-SILC 2006 et 2007 (respectivement concernant les revenus 2005 et 2006 des ménages). Depuis ce rapport, il n'y a pas eu d'actualisation de ces chiffres, ni au niveau belge, ni au niveau européen. Dans ce rapport technique, nous reprenons le travail effectué pour le projet BGIA et nous l'actualisons pour présenter les inégalités femmes/hommes en Belgique pour l'enquête EU-SILC 2017 concernant les revenus 2016. Nous présenterons ainsi la situation des inégalités femmes/hommes en 2017 et son évolution sur dix ans.

L'objectif de ce rapport n'est pas de mettre en concurrence deux indicateurs de la pauvreté – l'un provenant l'enquête EU-SILC et basé sur le ménage, l'autre provenant du projet BGIA et basé sur l'individu – mais d'utiliser l'indicateur individualisé de la pauvreté pour mettre en lumière la situation des femmes, ce qui n'est pas possible avec l'indicateur ménage. En analysant les deux critères simultanément, il sera également possible de comprendre les situations au sein même du ménage ou du couple.

La deuxième partie du rapport technique détaillera la méthodologie employée pour construire les revenus ménages et individuels et les critères de pauvreté qui en découlent. La troisième partie présentera les résultats basés sur l'enquête EU-SILC 2017 avec les revenus individuels et les inégalités de revenus entre femmes et hommes. La quatrième partie se concentrera sur le taux de risque de pauvreté individuelle des femmes et des hommes et sur la notion de dépendance financière dans un ménage. La cinquième partie reprendra les résultats précédents, mais cette fois-ci en se focalisant sur les couples et non plus sur l'ensemble des ménages. La sixième et dernière partie conclura ce rapport technique en résumant les grandes évolutions en termes d'inégalités de revenus et de pauvreté individuelle entre 2007 et 2017.

² La présentation de l'enquête, la méthodologie et les résultats pour la Belgique sont disponibles sur le site internet de Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie>.

1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

1.1. Les revenus

Les notions de 'revenu brut' et 'revenu net' d'un individu utilisées ici sont celles du projet BGIA. Leur objectif est de capter l'effet de l'intervention de l'Etat sur les inégalités de revenus dans le ménage. Le revenu brut est donc défini « comme la somme des revenus avant intervention de l'Etat (revenus de l'activité économique + revenus du patrimoine + revenus nets des transferts entre ménages). Le revenu net est défini comme étant égal au revenu brut dont sont déduites les taxes et auquel sont ajoutés les transferts de l'Etat. » (page 21 du rapport BGIA, disponible sur leur site internet³).

Le revenu net équivalent d'un individu est une notion de l'enquête EU-SILC prenant en considération l'ensemble des revenus du ménage. Il s'agit de sommer l'ensemble des revenus perçus par le ménage et par chacun de ses membres (après transferts sociaux) et de diviser par la taille du ménage calculée avec les poids suivants : 1 pour la première personne du ménage, 0,5 pour les adultes suivants et 0,3 pour les enfants. L'ensemble des individus du ménage se voient ensuite attribuer le même revenu net équivalent. Par facilité d'usage, nous nommons ce revenu équivalent le **revenu ménage**.

L'essentiel du travail technique du projet BGIA consiste en la reconstitution d'un revenu individualisé. Celui-ci est composé des revenus que chaque individu du ménage perçoit, ainsi qu'une répartition équilibrée des revenus perçus par le ménage (allocations familiales par exemple). Nous le nommons revenu individuel.

Un ménage composé d'un seul individu a donc un revenu ménage identique à son revenu individuel. A l'inverse, pour un couple, le revenu individuel net diffère selon les différences de revenus au sein du couple.

Dans ce rapport, nous conservons en grande partie la même méthodologie qu'employée par le rapport BGIA pour garantir la comparaison. Cette méthodologie ne sera pas détaillée ici, mais est disponible via leur rapport complet. Cependant, l'enquête EU-SILC a évolué en l'espace de dix ans. Afin de garantir la comparabilité des indicateurs BGIA et des indicateurs SILC en 2007 et 2017, nous avons opéré certains changements dans la méthodologie de calculs des indicateurs BGIA. Ces changements sont appliqués sur SILC 2007 (l'indicateur de pauvreté individuel BGIA a ainsi été recalculé) et sur SILC 2017.

Contrairement au BGIA initial, il n'est pas tenu compte ici des intérêts hypothécaires payés par les ménages propriétaires, qui venaient en déduction du revenu, ni du revenu éventuel de l'assurance maladie de la Région flamande, qui n'est pas pris en compte dans les résultats SILC habituels. D'autres modifications ont été effectuées afin de tenir compte de l'évolution du questionnaire où de nouveaux types de revenus ont été collectés au fil des ans, notamment différentes allocations relatives à la maternité ou la paternité (primes d'allaitement, congé de paternité, ...).

Les changements effectués ne modifient pas les résultats du projet BGIA pour 2007 et permettent de garantir une comparabilité entre les revenus.

1.2. L'indicateur de pauvreté

L'enquête EU-SILC définit son critère de pauvreté monétaire AROP comme le fait, pour un individu, de percevoir un revenu ménage inférieur à 60 % du revenu ménage médian de la population. Dans ce rapport technique, nous nommons ici ce critère le risque de **pauvreté ménage**.

Partant du projet BGIA, nous nous basons sur les revenus individuels pour définir un critère de pauvreté individuel. Si un individu perçoit un revenu individuel inférieur à 60 % du revenu individuel médian de la population, il est considéré comme à risque de pauvreté au sens de ce critère. Nous nommons ici ce critère le risque de **pauvreté individuelle**.

Sauf mention contraire, l'ensemble des résultats présentés dans la suite de ce rapport sont calculés sur base de l'enquête EU-SILC 2017. Comme pour le rapport BGIA, nous indiquons en rouge les résultats basés sur moins de 100 individus dans l'échantillon. Ces résultats sont à analyser avec prudence.

³ https://jgvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/60%20-%20Genre%20et%20revenu_FR.pdf

2. DIFFÉRENCES DE REVENUS INDIVIDUELS ENTRE FEMMES ET HOMMES

En 2007, la moyenne des revenus annuels individuels net perçus par les hommes était de 21.288 €, contre 13.442 € pour les femmes. Les hommes percevaient donc en moyenne 1,58 fois plus de revenus que les femmes. Dix ans plus tard, cet écart a diminué mais reste très marqué : les hommes perçoivent en moyenne 25.935 € contre 18.585 € pour les femmes, soit un écart de 1,39 en faveur des hommes (voir tableau 1). Ce chiffre englobe l'ensemble de la population, couples et/ou individus isolés. Les moyennes et les médianes des revenus individuels nets sont proches, tant pour les femmes que pour les hommes. Ce n'est par contre pas le cas pour les revenus individuels bruts (avant transferts de l'Etat). La moyenne des revenus individuels bruts des femmes est 2,6 fois supérieure à sa médiane, tandis que cet écart n'apparaît pas pour les hommes. De même, on constate que la moyenne des revenus individuels nets est supérieure à la moyenne du revenu individuel brut pour les femmes, alors que c'est le contraire pour les hommes. Si les transferts de l'Etat semblent réduire les inégalités femmes/hommes, nous verrons plus loin dans ce rapport leur impact concret sur les revenus des femmes et la distorsion de la distribution des revenus que cela provoque.

Tableau 1. Moyennes et médianes des revenus individuels bruts et nets par sexe (2017)

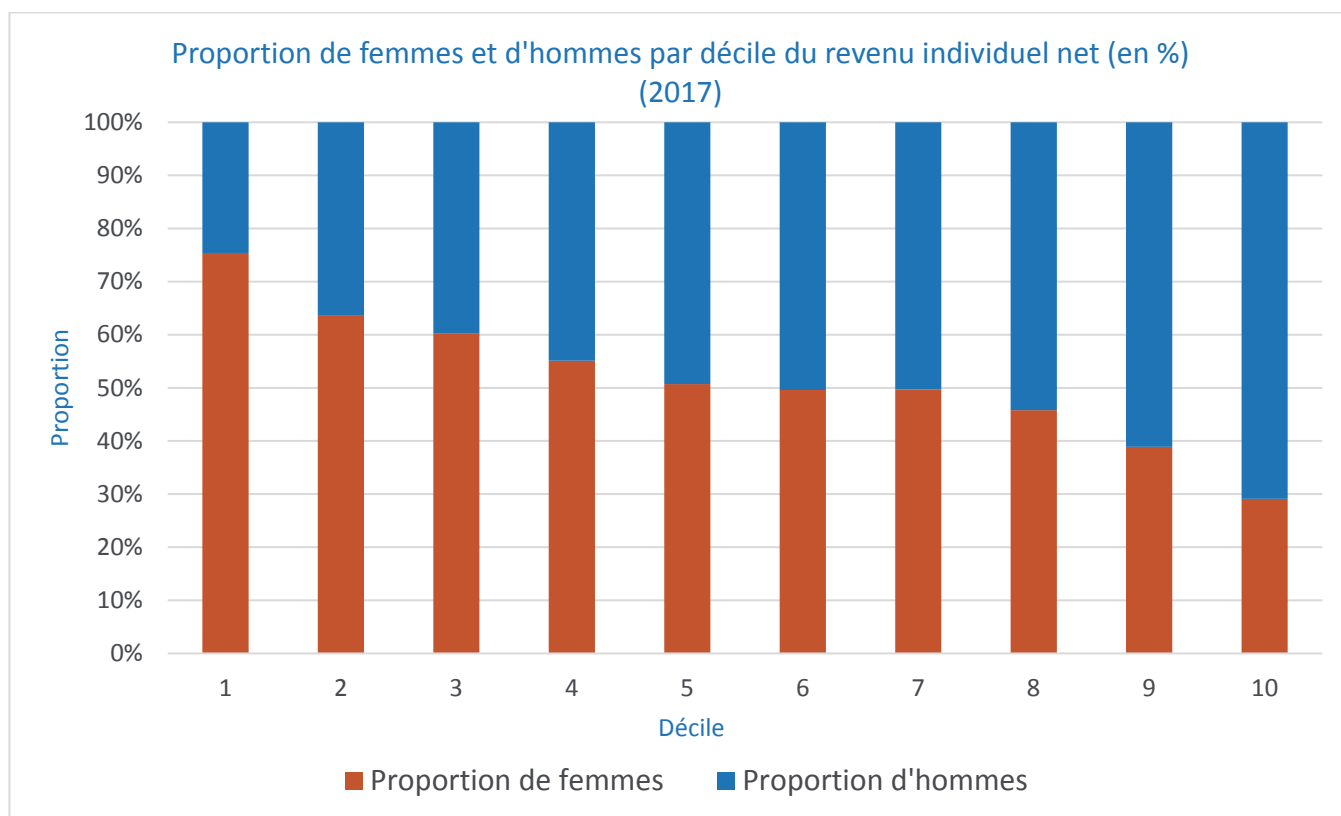
Revenus individuels	Femmes			Hommes			Population totale		
	Taille de l'échantillon	Moyenne	Médiane	Taille de l'échantillon	Moyenne	Médiane	Taille de l'échantillon	Moyenne	Médiane
Revenu brut	5.345	16.888 €	6.533 €	4.972	26.656 €	24.464 €	10.317	21.638 €	14.410 €
Revenu net	5.345	18.585 €	17.644 €	4.972	25.935 €	23.413 €	10.317	22.159 €	20.500 €

Cet écart de revenus individuels se retrouve sur l'ensemble de la distribution des revenus. La part de femmes dans les premiers déciles de la distribution de revenus individuels nets est bien plus élevée que la moitié (75,4 % dans le premier décile de revenu, voir tableau 2 et graphique 1 page suivante) et inversement pour les hommes sur les derniers déciles. Néanmoins, la part de femmes reste de près de 30 % pour le dernier décile. Les inégalités entre revenus des femmes et des hommes diffèrent fortement, mais des revenus bas et élevés sont perçus à la fois par des femmes et des hommes. L'ensemble de ces proportions a faiblement évolué depuis 2007, en faveur à nouveau de l'égalité femmes/hommes.

Tableau 2. Proportion de femmes et d'hommes par décile du revenu individuel net (en %) (2017)

	Déciles									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Femmes	75,4	63,7	60,3	55,1	50,7	49,6	49,7	45,8	38,9	29,1
Hommes	24,6	36,3	39,7	44,9	49,3	50,4	50,3	54,2	61,1	70,9

Graphique 1. Proportion de femmes et d'hommes par décile du revenu individuel net (en %) (2017)



2.1. Composantes du revenu net et sous population

Le rapport BGIA 2011 (pages 21—33) montre que, dans toutes les composantes du revenu individuel net, les inégalités entre femmes et hommes sont présentes. Pour 2017, la situation est similaire, à savoir que les revenus individuels nets perçus par les hommes sont plus élevés pour chaque composante de revenu (tableau 3) et que ces inégalités femmes/hommes sont présentes dans la population belge quels que soient le type de ménage (tableau 4), le niveau d'enseignement (tableau 5), le statut d'activité (tableau 6) ou l'âge (tableau 7). Pour chaque tableau, la valeur 1 indiquerait une égalité entre revenu masculin et féminin. À l'inverse, les inégalités femmes/hommes sont d'autant plus fortes que l'indicateur est significativement inférieur à 1.

Concernant le type de ménage, la structure des revenus individuels nets est très différente entre femmes et hommes selon le fait d'avoir des enfants, et selon le nombre d'enfants à charge. Dans un ménage de deux adultes sans enfants à charge, le revenu net moyen perçu par les femmes est de 18.611 €, contre 26.066 € pour les hommes (pour un rapport femmes/hommes de 0,71 : voir tableau 4). Pour chaque enfant supplémentaire à charge, le revenu net moyen perçu par les hommes augmente, ce qui n'est pas le cas de celui des femmes. Ce dernier augmente avec le premier puis le deuxième enfant, mais le revenu individuel net est bien inférieur pour les femmes dans un ménage avec 3 enfants ou plus à charge (pour un rapport femmes/hommes de 0,53). Inversement, les écarts de revenus semblent plus faibles pour les parents isolés : les femmes perçoivent, dans cette situation, 0,91 fois le revenu moyen des hommes. Ce dernier résultat est à analyser avec prudence cependant, du fait de la faible taille d'échantillon d'hommes isolés.

Les inégalités femmes/hommes diffèrent également selon le statut professionnel. Le rapport de revenus est de 0,85 pour les travailleurs à temps plein ou à temps partiel (voir tableau 6). Ces inégalités n'existent pratiquement pas pour les chômeurs (rapport de 0,98). À l'inverse, les pensions et prépensions sont facteurs de fortes différences entre les revenus individuels net perçus par les femmes et les hommes. Le rapport de revenus pour les pensions et prépensions est de 0,75 en 2017 (tableau 3) et se répercute sur d'autres indicateurs : le rapport de revenus femmes/hommes pour un couple avec au moins une personne âgée est de 0,57 ; celui pour les retraités est de 0,74 ; celui pour les plus de 64 ans est de 0,68.

Tableau 3. Revenus provenant des transferts de l'état et rapports des revenus moyens femmes/hommes (2017)

Catégorie de revenus	Rapport de revenus moyens femmes et hommes
Revenu brut	0,63
Revenu net	0,72
Transferts de l'Etat	0,82
- Pensions	0,75
- Chômage	0,75
- Allocation de chômage	0,89
- Prépension	0,75
- Indemnités d'interruption de carrière	0,94
- Bourse d'étudiant	0,85

Tableau 4. Moyennes des revenus individuels nets par type de ménage et par sexe (2017)

Type de ménage	Femmes	Hommes	Rapport des moyennes entre femmes et hommes
Personne seule	19.329 €	23.096 €	0,84
2 adultes (<65 ans) sans enfant à charge	18.611 €	26.066 €	0,71
2 adultes sans enfant à charge (1 adulte au moins est âgé de 65 ans ou +)	11.949 €	21.110 €	0,57
Autres ménages sans enfant à charge	15.039 €	21.520 €	0,70
Parents isolés	28.267 €	30.946 €	0,91
2 adultes, 1 enfant à charge	21.745 €	28.096 €	0,77
2 adultes, 2 enfants à charge	24.410 €	36.151 €	0,68
2 adultes, 3 enfants ou + à charge	21.032 €	39.649 €	0,53
Autres ménages avec enfant(s) à charge	15.088 €	21.953 €	0,69
Autres	23.406 €	25.616 €	0,91

Tableau 5. Moyennes des revenus individuels nets par niveau d'éducation et par sexe (2017)

Niveau d'enseignement	Femmes	Hommes	Rapport des moyennes entre femmes et hommes
Enseignement secondaire inférieur ou moins	12.292 €	18.741 €	0,66
Enseignement secondaire supérieur	16.641 €	23.545 €	0,71
Enseignement supérieur	25.547 €	34.269 €	0,75

Tableau 6. Moyennes des revenus individuels nets par statut d'activité et par sexe (2017)

Statut d'activité	Femmes	Hommes	Rapport des moyennes entre femmes et hommes
Travailleurs à temps plein	28.314 €	33.221 €	0,85
Travailleurs à temps partiel	21.738 €	25.744 €	0,84
Chômeurs	11.699 €	11.987 €	0,98
Retraités	15.516 €	20.869 €	0,74
Autres inactifs	7.867 €	10.724 €	0,73

Tableau 7. Moyennes des revenus individuels nets par groupe d'âge et par sexe (2017)

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	Rapport des moyennes entre femmes et hommes
< 25 ans	9.498 €	11.883 €	0,80
25-34 ans	19.866 €	23.150 €	0,86
35-44 ans	23.171 €	30.501 €	0,76
45-54 ans	22.457 €	31.843 €	0,71
55-64 ans	17.803 €	27.841 €	0,64
> 64 ans	14.120 €	20.652 €	0,68

3. PAUVRETÉ INDIVIDUELLE

Le seuil mensuel de pauvreté individuelle est, pour 2017, de 1.025 € (il était de 798 € en 2007). 20 % de la population belge se situe sous ce seuil, contre 24 % en 2007.

On retrouve les inégalités femmes/hommes constatées lors de la présentation des revenus. En effet, 28 % des femmes sont à risque de pauvreté individuelle, contre 13 % des hommes (voir tableau 8). Le rapport des taux de pauvreté est ici de 2,2, en recul par rapport à 2007 (les femmes avaient trois fois plus de risque d'être individuellement pauvres que les hommes). Les inégalités de revenus ne disparaissent pas en dessous du seuil de pauvreté individuelle. En effet, le revenu médian des femmes sous le seuil de pauvreté individuelle est de 381 €, contre 555 € pour les hommes.

L'enquête EU-SILC produit habituellement un taux de pauvreté calculé au niveau des ménages. Il est complexe de comparer directement ce taux de pauvreté avec le taux de pauvreté individuelle calculé ici. En 2017, un individu en situation de pauvreté individuelle perçoit un revenu net inférieur à 1.025 €, tandis qu'un individu en situation de pauvreté ménage perçoit un revenu net équivalent inférieur à 1.139 €. Sur l'ensemble de la population, les taux diffèrent fortement : le taux de pauvreté individuelle est de 20,4 % contre 14,9 % pour le taux de pauvreté ménage. Nous revenons sur cette différence entre indicateur individuel et ménage plus loin.

Tableau 8. Indicateurs de pauvreté individuelle et ménage (2017)

	Individuelle	Ménage
Seuil (mensuel) de pauvreté individuelle	1.025 €	1.139 €
Pourcentage de la population en situation de pauvreté individuelle	20,4 %	14,9 %
Part des femmes	70 %	52 %
Part des hommes	30 %	48 %
Pourcentage de la population en situation de pauvreté individuelle	Total	20 %
	Femmes	28 %
	Hommes	13 %
Rapport entre les taux de pauvreté individuelle des femmes et des hommes	2,2	
Revenu médian (mensuel) des personnes sous le seuil de pauvreté individuelle	Total	446 €
	Femmes	381 €
	Hommes	555 €

Comme pour les revenus perçus, la pauvreté individuelle et les inégalités femmes/hommes diffèrent selon les catégories d'individus analysés. Ainsi, la pauvreté individuelle évolue avec l'âge de l'individu, avec une nette distinction entre femmes et hommes. Celle des hommes tend à diminuer progressivement tout au long de la vie, alors que celle des femmes fluctue davantage : en baisse jusqu'au 35-44 ans, puis en hausse, notamment à partir de 55 ans (voir tableau 9).

Ces fluctuations de la pauvreté individuelle féminine se retrouvent également en analysant le type de ménage. Pour les ménages composés de deux adultes, la présence d'enfants n'affecte pas significativement la pauvreté individuelle masculine (celle-ci diminue même légèrement avec le nombre d'enfants à charge), à l'inverse la pauvreté féminine augmente très fortement pour les ménages à trois enfants ou plus. Concernant les inégalités des personnes pensionnées, lorsque le ménage comporte au moins un adulte de plus de 65 ans, la pauvreté individuelle féminine est de 50 %, contre 8 % pour les hommes. De même, le taux de pauvreté individuelle des femmes retraitées est de 25 %, contre 6 % pour les hommes (voir tableau 10 et 11). Notons que le taux de pauvreté individuelle des personnes seules et celui des parents isolés est pratiquement identique entre les femmes et les hommes⁴. La répartition inégalitaire des revenus se retrouve donc essentiellement dans les ménages avec enfants et dans les ménages plus âgés.

⁴ Le taux de pauvreté individuel pour les parents isolés est anormalement bas par rapport aux résultats de SILC sur les ménages. Ceci provient de l'exclusion des enfants de la base de données avant les calculs de revenus et de pauvreté. Pour cela, les résultats sont peu comparables à ceux concernant la pauvreté ménage dans cette situation. Ils sont par contre comparables entre le projet BGIA 2007 et nos calculs pour 2017, et la comparaison femmes/hommes est valable.

Tableau 9. Taux de risque de pauvreté individuelle BGIA selon l'âge (2017)

Âge	Femmes	Hommes
< 25 ans	0,62	0,54
25-34 ans	0,21	0,17
35-44 ans	0,18	0,10
45-54 ans	0,22	0,10
55-64 ans	0,34	0,11
> 64 ans	0,33	0,07

Tableau 10. Taux de risque de pauvreté individuelle BGIA par type de ménage (2017)

Type de ménage	Femmes	Hommes
Personne seule	0,14	0,15
2 adultes (<65 ans) sans enfant à charge	0,29	0,11
2 adultes sans enfant à charge (1 adulte au moins est âgé de 65 ans ou +)	0,50	0,08
Autres ménages sans enfant à charge	0,39	0,20
Parents isolés	0,06	0,05
2 adultes, 1 enfant à charge	0,18	0,10
2 adultes, 2 enfants à charge	0,16	0,06
2 adultes, 3 enfants ou + à charge	0,27	0,05
Autres ménages avec enfant(s) à charge	0,42	0,29
Autres	0,11	0,00

Tableau 11. Taux de risque de pauvreté individuelle BGIA par statut d'activité (2017)

Statut d'activité	Femmes	Hommes
Travailleurs à temps plein	0,04	0,03
Travailleurs à temps partiel	0,11	0,08
Chômeurs	0,55	0,56
Retraités	0,25	0,06
Autres inactifs	0,74	0,55

Les inégalités de revenus et la pauvreté individuelle des femmes et des hommes sont affectées par l'intervention de l'Etat. Alors que 46 % de la population serait sous le seuil de pauvreté individuelle avant transferts de l'Etat, ce taux diminue à 38,3 % après transferts hors pension et à 20,4 % après l'ensemble des transferts de l'Etat (voir tableau 12). Néanmoins, cette diminution du taux de pauvreté individuelle ne s'accompagne pas d'une réduction des disparités entre femmes et hommes. Les transferts de l'Etat réduisent davantage la pauvreté individuelle masculine, à la fois pour les pensions et pour les autres transferts sociaux. Ainsi, les femmes forment 56 % des individus sous le seuil de pauvreté avant transferts de l'Etat, 58 % après transferts de l'état hors pension, et 69,5 % après l'ensemble des transferts. Comme nous l'avons vu précédemment, la situation des pensions aggrave cette inégalité entre femmes et hommes.

La situation était similaire en 2007. Le rapport BGIA résume que « Sans intervention de l'Etat⁵, le risque de pauvreté individuelle serait de 46 %. L'effet conjugué des taxes et des transferts réduit ce taux à 24 %. Pour les femmes, le taux passe de 55 à 36 %, pour les hommes de 37 à 11 % ; l'effet est donc plus important pour les hommes en termes absolus et relatifs, l'intervention redistributive de l'Etat profite plus aux hommes qu'aux femmes. » (page 271)

⁵ Chômage, pension, bourses d'études, maladie/invalidité, allocations familiales et prime de naissance, allocation logement, maternité/congé parental et revenu d'intégration sociale.

Tableau 12. Taux de risque de pauvreté individuelle avant et après intervention de l'état (2017)

	Avant intervention (aucun transfert)	Après intervention (sauf pensions)	Après intervention (pensions comprises)
Seuil de pauvreté individuelle (mensuel)	720 €	840 €	1.025 €
Pourcentage de la population en situation de pauvreté individuelle	46,7 %	38,3 %	20,4 %
Part des femmes	56,2 %	58,0 %	69,5 %
Part des hommes	42,4 %	42,0 %	30,4 %
Pourcentage de femmes en situation de pauvreté individuelle	51,6 %	43,2 %	27,6 %
Pourcentage d'hommes en situation de pauvreté individuelle	41,0 %	33,1 %	12,8 %

Comme expliqué précédemment, les deux méthodes de calcul de la pauvreté (pauvreté individuelle et pauvreté ménage) donnent des résultats différents. Nous ne cherchons donc pas à comparer ces deux définitions, mais nous les analysons simultanément pour comprendre l'apport de chacune d'entre elles.

De manière cohérente, les individus en situation de pauvreté individuelle se trouvent majoritairement dans des ménages à faible revenu. Le tableau 13 indique la proportion d'individus sous le seuil de pauvreté individuelle selon le déciles de revenus de leur ménage. Dans le premier décile de revenu ménage (les ménages les plus pauvres), 84 % des femmes et 34 % des hommes sont sous le seuil de pauvreté individuelle (au total, 58 % des individus de ce décile). On constate les mêmes inégalités femmes/hommes : la proportion de femmes concernées par la pauvreté individuelle est toujours supérieure à celle des hommes, quel que soit le décile de revenu ménage.

Tableau 13. Pourcentage d'individus sous le seuil de pauvreté en fonction des déciles de revenus des ménages (2017)

	Déciles de revenus des ménages									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total	58 %	49 %	31 %	25 %	18 %	10 %	6 %	6 %	5 %	6 %
Femmes	84 %	81 %	52 %	40 %	29 %	13 %	10 %	9 %	7 %	9 %
Hommes	34 %	19 %	11 %	10 %	8 %	7 %	3 %	3 %	2 %	3 %

On remarque cependant qu'alors que les premiers déciles de revenus ménage concernent nécessairement tous des ménages pauvres, la proportion d'individus en situation de pauvreté individuelle dans ces déciles est bien inférieure à 100 %. Ainsi, les deux méthodes de calculs donnent des résultats différents au sein du même ménage, et un même individu sera considéré comme pauvre avec l'une des méthodes et non avec l'autre.

Le tableau 14 permet de croiser les deux notions. Pour 82,2 % des individus, la situation de pauvreté est identique que l'on analyse selon l'individu ou le ménage : 8,8 % sont à risque de pauvreté selon les deux définitions, et 73,4 % ne sont pas à risque de pauvreté selon les deux définitions. Pour 17,8 % des individus, on constate une différence entre les deux mesures.

Tableau 14. Rapport croisé entre pauvreté individuelle et pauvreté des ménages (2017)

Tous les individus		Pauvreté individuelle	
		Non	Oui
Pauvreté ménage	Non	73,4 %	11,7 %
	Oui	6,1 %	8,8 %
Hommes		Pauvreté individuelle	
		Non	Oui
Pauvreté ménage	Non	80,4 %	5,7 %
	Oui	6,8 %	7,1 %
Femmes		Pauvreté individuelle	
		Non	Oui
Pauvreté ménage	Non	66,9 %	17,3 %
	Oui	5,5 %	10,4 %

Les écarts entre les deux définitions diffèrent selon le sexe. Pour les hommes, la pauvreté individuelle est plus faible que pour les ménages, et les deux notions provoquent une différence de conclusion pour seulement 12 % des hommes. Globalement, les deux notions de pauvreté renvoient à une même réalité pour la grande majorité des hommes.

Pour les femmes, les différences entre les deux mesures est grande (le double, 23 %), et mesurer de manière individuelle les revenus conduit à considérer davantage de pauvreté pour les femmes. En effet, la proportion de femmes en absence de pauvreté individuelle mais dans un ménage pauvre est sensiblement identique à cette proportion pour les hommes (5,5 %), mais la proportion de femmes en situation de pauvreté individuelle dans un ménage non pauvre est trois fois plus élevée que celle des hommes (17,3 %).

A l'inverse du rapport BGIA, c'est dans cette situation (pauvreté individuelle et absence de pauvreté ménage) que nous choisissons de parler de dépendance financière : l'un des membres du ménage dépend de la situation plus aisée du ménage pris dans son ensemble. Cette situation concerne, en 2017, 11,7 % des individus (voir tableau 14). C'est sur cet aspect que les différences femmes/hommes sont les plus marquées : 5,7 % des hommes sont en situation de dépendance financière contre 17,3 % des femmes.

Jusqu'à présent, nous avons abordé les inégalités femmes/hommes et la dépendance financière au sein du ménage, sans chercher à distinguer les couples des autres types de ménage. Pour finir, nous allons réduire l'échantillon aux couples, comme l'avait fait le rapport BGIA, et analyser de nouveau les inégalités entre les revenus de ces deux membres.

4. LES INÉGALITÉS DANS DES COUPLES

Dans cette dernière partie, nous réduisons l'échantillon SILC aux couples afin d'analyser si les inégalités y sont semblables ou différentes des ménages en général. Dans le cadre de l'enquête, les individus indiquent s'ils sont en couple avec un autre membre du ménage, quelle que soit la nature de la relation (concubin ou marié). Nous réduisons donc la base de données de 10.317 à 6.578 individus en couple, pour 3.289 couples hétérosexuels⁶. Pour chaque couple, nous disposons des revenus de la femme et de l'homme, ainsi que le revenu total du couple. Nous pouvons ainsi comparer à nouveaux les revenus par sexe dans l'ensemble des couples puis la situation de pauvreté individuelle et dans le couple.

⁶ Afin d'étudier spécifiquement les inégalités femmes/hommes dans le couple, nous réduisons ici les couples aux seuls couples hétérosexuels. L'enquête EU-SILC ne permet de toute manière pas d'analyser séparément les couples homosexuels car le nombre de couples concernés est trop faible (40 couples, 25 couples d'hommes et 15 couples de femmes).

4.1. La comparaison des revenus dans les couples

Les écarts de revenus individuels brut et net des femmes et des hommes diffèrent selon que l'on se focalise sur les couples et que l'on analyse la population complète (voir tableau 15, en comparaison avec le tableau 1). Sur l'ensemble des couples, les revenus bruts et nets sont proches en moyenne et en médiane, l'intervention de l'Etat semble ici avoir moins d'impact sur les revenus. De fait, la situation pour les hommes est sensiblement identique (à savoir une moyenne proche de la médiane, les deux sont peu impactés par les transferts de l'Etat). Par contre, la situation pour les femmes en couple est différente à ce que nous avons conclu pour la population complète : la différence entre revenu net et brut est nettement plus faible, signe que les transferts de l'Etat sont moins présents. Nous retrouverons cet impact des transferts de l'Etat au moment d'analyser la pauvreté individuelle dans les couples.

Tableau 15. Moyennes et médianes des revenus individuels bruts et nets par sexe dans le couple (2017)

Revenus individuels	Femmes			Hommes			Ensemble des couples		
	Obs.	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane
Revenu brut	3.289	18.897 €	14.395 €	3.289	29.280 €	28.596 €	6.578	24.089 €	20.741 €
Revenu net	3.289	18.193 €	18.242 €	3.289	28.706 €	25.631 €	6.578	23.449 €	22.296 €

On retrouve dans les couples les inégalités de revenus perçues au niveau des ménages. Les femmes contribuent ainsi à 37 % du revenu net du couple, contre 63 % pour les hommes. Si l'on décline cette contribution selon les déciles formés sur base du revenu total du couple (voir tableau 16), on constate que la part des femmes dans le revenu net total du couple augmente avec la richesse totale du couple jusqu'au septième décile ou cette part a tendance à se stabiliser autour des 40 %. C'est donc dans les couples les plus pauvres que les inégalités femmes/hommes sont les plus marquées.

Tableau 16. Part du revenu des femmes et des hommes dans le revenu net total du couple (déciles formés sur base du revenu total des couples) (2017)

	Déciles									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Part de la femme	22 %	26 %	35 %	38 %	40 %	43 %	43 %	42 %	42 %	38 %
Part de l'homme	78 %	74 %	65 %	62 %	60 %	57 %	57 %	58 %	58 %	62 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

4.2. La comparaison de la pauvreté individuelle dans les couples

Pour un seuil de pauvreté individuelle identique, les inégalités femmes/hommes sont nettement plus marquées dans les couples que dans les ménages en général. Ainsi, alors que les femmes représentaient 70 % des individus en situation de pauvreté individuelle en prenant l'ensemble des individus, elles représentent désormais 82 % des individus en couple. Le pourcentage des hommes en situation de pauvreté individuelle diminue lorsqu'on analyse uniquement les couples (de 13 % à 7 %) alors qu'il augmente pour les femmes (de 28 % à 32 %). Les femmes en couple ont donc une situation plus inégalitaire que les autres femmes.

Tableau 17. Différences des indicateurs de pauvreté individuelle selon les ménages ou les couples (2017)

	Ménages	Couples
Seuil (mensuel) de pauvreté individuelle	1.025 €	1.025 €
Pourcentage de la population en situation de pauvreté individuelle	20 %	20 %
Part des femmes	70 %	82 %

Part des hommes		30 %	18 %
Pourcentage de la population en situation de pauvreté individuelle	Total	20 %	20 %
	Femmes	28 %	32 %
	Hommes	13 %	7 %
Rapport entre les taux de risque de pauvreté individuelle des femmes et des hommes		2,2	4,5
Revenu médian (mensuel) des personnes sous le seuil de pauvreté individuelle	Total	446 €	350 €
	Femmes	381 €	300 €
	Hommes	555 €	577 €

Ceci peut à nouveau être imputé aux transferts de l'Etat (voir tableau 18). Ces transferts diminuent le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté individuelle, mais la part des femmes dans les individus en situation de pauvreté individuelle passe de 53,1 % avant transferts de l'Etat à 82 % principalement du fait des pensions.

Tableau 18. Taux de risque de pauvreté individuelle avant et après intervention de l'Etat dans le couple (2017)

	Avant intervention (aucun transfert)	Après intervention(sauf pensions)	Après intervention (pensions comprises)
Seuil de dépendance financière (mensuel)	720 €	840 €	1.025 €
Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté	41,6 %	36,6 %	19,7 %
Part des femmes	53,1 %	54,8 %	82,0 %
Part des hommes	45,5 %	45,2 %	18,0 %

Nous constatons également que les inégalités dans le revenu individuel dépendent de la situation de pauvreté du ménage. Ainsi, le rapport du revenu individuel moyen entre femmes et hommes est autour de 0,75 à la fois dans les couples où les deux membres sont en situation de pauvreté et dans ceux où aucun membre n'est en situation de pauvreté (voir tableau 19). A l'inverse, les inégalités femmes/hommes sont nettement plus fortes pour les couples où un membre est en situation de pauvreté individuelle (les femmes perçoivent alors en moyenne 0,29 fois le revenu individuel des hommes). La dépendance financière (situation où l'un des membres du couple est en situation de pauvreté quand le ménage ne l'est pas) est donc plus haute pour les femmes en couple. Celle-ci était de 17 % pour les femmes sur l'ensemble des ménages, elle passe à 23 % dans le cas des couples. A l'inverse, la dépendance financière des hommes passe de 5 % sur l'ensemble des ménages à 3 % dans le cas des couples.

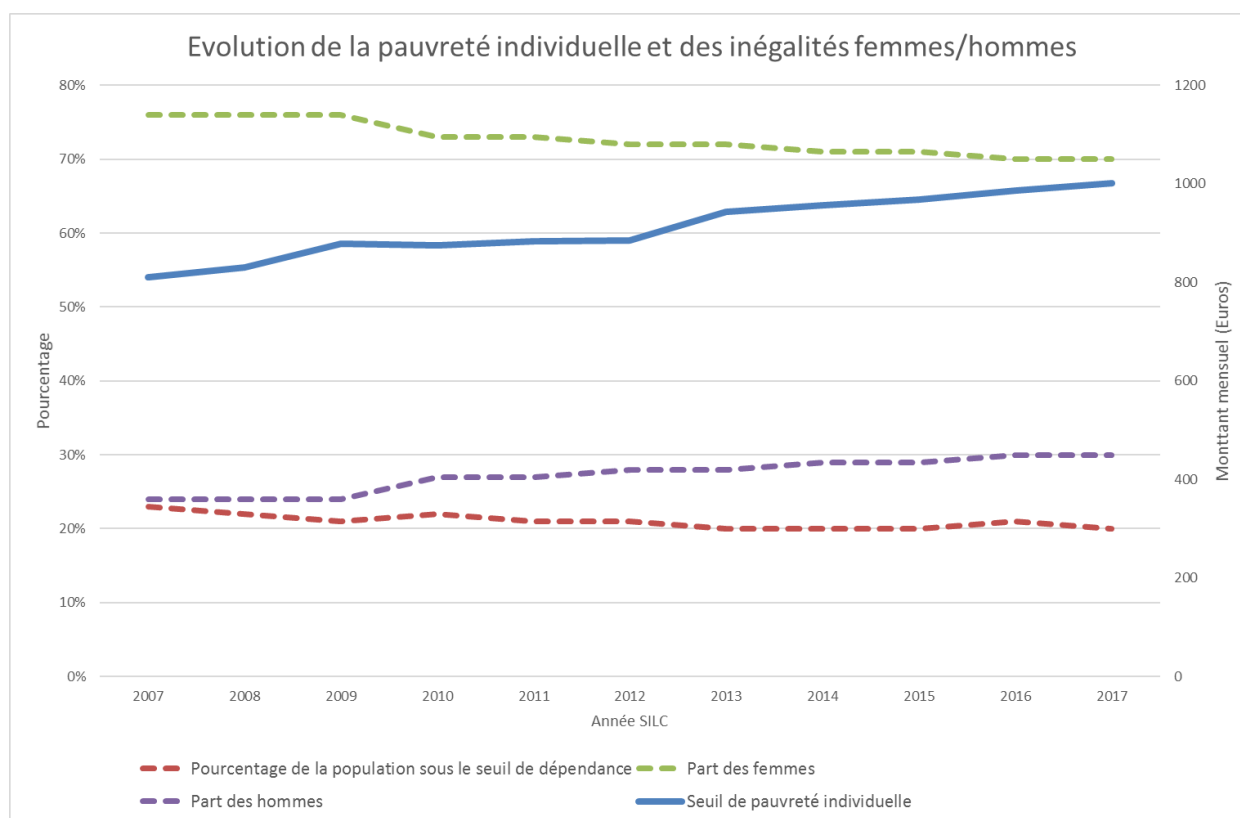
Tableau 19. Revenu individuel moyen et médian selon le nombre d'individus en situation de pauvreté individuelle dans le couple (2017)

		Nombre d'individus en situation de pauvreté individuelle dans le couple		
		2	1	0
Proportion dans la population		2,3 %	34,8 %	62,9 %
Revenu individuel moyen	Femmes	612 €	572 €	2.081 €
	Hommes	813 €	1.990 €	2.684 €
	Rapport F/H	0,75	0,29	0,78
Revenu individuel médian	Femmes	592 €	409 €	1.943 €
	Hommes	755 €	1.810 €	2.403 €
	Rapport F/H	0,78	0,23	0,81

5. CONCLUSIONS : ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ INDIVIDUELLE DEPUIS 2007

Pour conclure ce rapport, nous calculons et indiquons ici les grandes évolutions de la pauvreté individuelle et des inégalités femmes/hommes entre 2007 et 2017. Sur cette période, le taux de pauvreté individuelle a légèrement diminué, passant de 24 % à 20 %, contrairement au taux de pauvreté ménage qui est resté globalement stable autour de 15 %. Les inégalités femmes/hommes concernant la pauvreté individuelle se sont également réduites, mais restent néanmoins très fortes : 76 % des individus en situation de pauvreté individuelle étaient des femmes en 2007, contre 70 % en 2017.

Graphique 2. Evolution de la pauvreté individuelle et des inégalités femmes/hommes entre 2007 et 2017



Globalement, sur les différents indicateurs analysés dans ce rapport, les inégalités femmes/hommes ont diminué mais restent très présentes en Belgique. Au sein des ménages, cette situation de pauvreté individuelle conduit plus régulièrement pour les femmes à une situation de dépendance financière (pauvreté individuelle pour la femme mais absence de pauvreté ménage) et les inégalités sont plus présentes dans les ménages les plus pauvres.

Les inégalités perçues au niveau des ménages entre femmes et hommes s'accroissent lorsqu'on se focalise sur les couples uniquement. Dans ce cas, la pauvreté individuelle concerne 32 % des femmes en couple contre seulement 7 % des hommes en couple. De même, la dépendance financière concerne 23 % des femmes en couple contre seulement 3 % des hommes en couple.

Pour finir, tout comme l'indiquait le rapport BGIA en 2007, les transferts de l'Etat permettent de réduire la pauvreté individuelle, mais en aggravant les inégalités femmes/hommes. Le système de pension étant majoritairement au bénéfice des hommes, la part de femmes en situation de pauvreté individuelle augmente très fortement avec les transferts de l'Etat, et ceci d'autant plus que l'on se focalise sur les couples.

À PROPOS DE STATBEL

Statbel, l'office belge de statistique, collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges.

La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes. La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale.

Statbel garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Visitez notre site internet

www.statbel.fgov.be

ou contactez-nous

e-mail: statbel@economie.fgov.be

Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)
North Gate - Boulevard du Roi Albert II, 16, 1000 Bruxelles
E-mail: statbel@economie.fgov.be

Numéro d'entreprise
0314.595.348

Editeur responsable
Nicolas Waeyaert

North Gate
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles

